



Nouvel emploi pendant un abandon de poste

Par **justine**, le **09/06/2012** à **13:33**

Bonjour,

j'ai fait un abandon de poste en date du 15 avril, j'ai reçu ma lettre de licenciement pour faute grave le 31 mai. Entre temps j'ai commencé un autre emploi le 23 avril.

Je me demande si j'avais le droit de m'engager avec une autre entreprise alors que je n'étais pas encore licencié?

Ma deuxième question se porte sur mon nouvel emploi, ça ne se passe pas très bien, ma période d'essai se termine fin juin et je ne souhaite pas être validé, est ce que si je met fin à ce contrat j'aurais le droit aux assédics? Est ce que je dois déclarer cet emploi ou juste déclarer mon licenciement?

Merci pour vos réponses.

Cordialement

Par **pat76**, le **10/06/2012** à **16:30**

Bonjour

Vous ne pouviez vous engager dans une autre entreprise alors que vous étiez encore salariée chez l'employeur qui vient de vous licencier.

Lors de l'abandon de poste, votre employeur vous avait envoyé une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle il vous mettait en demeure de reprendre votre poste ou de

justifier votre absence?

Avant le licenciement vous avez reçu une lettre de convocation à un entretien préalable. Vous êtes allée à cet entretien et vous avez été assistée par un conseiller?

Il y a des délégués du personnel dans l'entreprise qui vient de vous licencier pour faute grave?

Vous étiez en temps complet ou à temps partiel dans cette entreprise?

Pour quelle raison aviez-vous fait un abandon de poste?

Par **justine**, le **10/06/2012 à 21:50**

Bonsoir,

oui mon employeur a bien suivi toute la procédure de licenciement, j'ai reçu toutes les lettres en recommandées avec avis de réception, j'ai bien été convoqué à un entretien auquel je ne me suis pas présentée comme on me l'avait conseillé.

J'étais en temps complet dans mon ancienne entreprise.

J'ai fait un abandon de poste car ayant une incompatibilité d'humeur avec mon responsable, j'ai souhaité démissionner car j'avais trouvé un autre emploi, sauf qu'il me voulait à une date bien précise, et cela m'a obligé à raccourcir ma période de préavis d'une semaine. Mon entreprise ayant refusé de me laisser partir avant je n'ai pas eu d'autre choix...

Aujourd'hui quelle est ma situation face à pôle emploi ? ai-je le droit de m'inscrire?

Merci